



Mairie de Vigy-Hessange Chèque associatif 2026

Pour les 3-18 ans



Tu as entre 3 et 18 ans ? Tu habites à Vigy-Hessange ? Tu souhaites faire une activité sportive, culturelle ou sociale ?
Avec plus de 30 associations, notre village t'offre la possibilité de bouger, danser, apprendre



1

Qu'est-ce que c'est ?

D'un montant de 30 €, cette aide de la municipalité te permettra de prendre, dès septembre 2026 et pour l'année scolaire 2026-2027, une adhésion ou une licence dans une association sportive, culturelle ou sociale dont la pratique se fait à Vigy-Hessange.



2

A qui s'adresse le chèque ?

Le chèque associatif 2026 s'adresse aux jeunes de 3 à 18 ans.



3

Comment ça fonctionne ?

Tu choisis une association à laquelle tu souhaites adhérer (liste disponible sur le site de la mairie).

Tes parents ou ton représentant légal complètent le chèque ci-dessous et le présentent à l'association de leur choix, au plus tard le 31 octobre 2026, lors de l'adhésion. Une réduction de 30 € est alors appliquée sur le montant de l'inscription.

Ce montant couvre tout ou une partie du coût de l'inscription dans une association. Le montant est forfaitaire : aucun remboursement ne pourra être effectué.



4

A Savoir

- Cette participation de 30 € sera donc versée non pas aux familles, mais directement aux associations.
- Cette aide est cumulable avec les dispositifs similaires mis en place par de nombreuses collectivités, ainsi qu'avec les aides de la Caisse d'Allocations Familiales.
- Ce chèque est valable pour une seule adhésion et pour la saison 2026-2027.

Chèque associatif 2026 d'une valeur de 30€

A présenter à l'association



Nom de l'association :

.....



Adresse

.....



Nom et prénom de l'enfant :

.....



Nom et prénom du représentant légal

.....



Adresse

.....



Date

.....

Joindre obligatoirement



Un justificatif d'adhésion



Un justificatif de domicile



Sur papier libre, une attestation sur l'honneur d'hébergement de l'enfant



VIGY-HESSANGE
Village d'Enfance